

NOUVEAU DROIT DE LA NÉGOCIATION COLLECTIVE DANS LES ENTREPRISES DE MOINS DE 50 SALAIRES AVEC OU SANS
REPRÉSENTATION SYNDICALE

PUBLIC CONCERNE

GRH/RRH/DRH – Chef d’entreprise/Dirigeant – Responsable d’équipe/Manager – Institutions représentatives du personnel – Organisations syndicales et patronales – Associations – Professions libérales (comptables, avocats, experts...)

NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLE REQUIS

Aucun prérequis formalisé en termes de certification, diplôme ou formation.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Maîtriser les différentes obligations liées à la négociation collective dans les entreprises de moins de 50 salariés
- Optimiser la gestion de la négociation collective
- Maîtriser les atouts et éviter les écueils de la négociation collective
- Sécuriser tout risque de contentieux
- Optimiser la rentabilité de l’entreprise grâce à nos préconisations

FORMATION ET TARIF

Lieu de formation : Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Paris et Toulouse.

Durée : 1 jour (7heures)

Tarif : 690 € H.T.

CONTENU PEDAGOGIQUE

I- Vos obligations sur la négociation collective

- Les modalités d’approbation par consultation des salariés
- Les formalités déclaratives
- La spécificité du délégué syndical (DS)

II- Mettre en place un accord collectif

- Anticiper la mise en place de l’accord collectif
- Gérer la procédure
- Mettre en place le suivi de l’accord collectif

III- Le comité social et économique (CSE)

- Mettre en place le CSE
- Gérer le CSE
- Le CSE et les enjeux RH